

PROFITEZ DU JARDIN COMMUNAUTAIRE !



Nous invitons tous les citoyens à venir se servir librement dans le jardin communautaire – une belle façon de savourer les fruits (et légumes !) de notre engagement collectif. Veuillez toutefois noter que les baies de sureau peuvent avoir un effet laxatif, surtout si elles sont consommées crues et en grande quantité.

Merci de faire preuve de modération et de prudence !

UTILISATION DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-SANTERRE

Nous rappelons aux usagers qu'il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées ou de consommer du cannabis sur le site.

Merci également de respecter la réglementation en vigueur concernant la consommation de tabac et le vapotage. Un cendrier est mis à la disposition des fumeurs à neuf (9) mètres de l'édifice principal. Veuillez y déposer vos mégots, et non sur le sol, dans les bacs à fleurs ou sur le gazon.

À noter que les lumières extérieures s'éteignent automatiquement à 23h00.

**Merci de contribuer à la propreté des lieux – chaque geste compte !
Ensemble, nous faisons la différence !**

RÉPERTOIRE DE NOS ENTREPRISES LOCALES

ABBATE CHARPENTIER 579 488-0253 abbatecharpentier.com	CHAMPIGNY ÉLECTRIQUE 450 525-3006 champignyelectrique@hotmail.com	FERME JOHANNE FONTAINE 450 204-3540	KIM TRUDEAU DESIGNER 514 835-8596 www.kimtrudeau.ca	LES PETITS FRUILATO 579-372-6234 maude@fruilato.ca	SCIERIE DUHAMEL 450 296-8282 sales@adf-sawmill.com.
BLEUETIÈRE SARIANNE 450 248-4289	EURO-SPA 450 248-0666 www.euro-spa.com	GARAGE DENIS GAGNON 450 296-4952	L'ÉRABLE AU FIL DU TEMPS 450 248-9059 www.erableaufildutemps.ca	LES SOEURS RACINES soeursracines@gmail.com soeursracines.com	SOUDURE GÉNÉRALE JACQUES BOURGOIN 450 296-8878 jacquesbourgoin@videotron.ca
BUREAU DE POSTE 579 420-6799 900 ch. de St-Ignace	EXCAVATION WILLIAM SAYERS ET FILS. 450 248 2187	GRANGE WALBRIDGE 450 248-3153 www.museemissisquoi.ca	L'ŒUF 450 248-7529 info@loeuf.ca	NOPAC ENVIRONNEMENT INC. 450 248-4747 www.nopac.ca	SURTECH INDUSTRIEL INC. 438 887-1990
CARREFOUR ST-IGNACE 450 296-4236 STATION SHELL	FERME FORMIDO 450 296-4974 www.fermeformido.com	JEAN-PHILIPPE MALETTE INTERVENANT 450 248 0522 intervenant@mdjleboum.com	LAURY PERRON KINÉSIOLOGUE 581 997-0111	PLANTATION DE SAPINS ENOS 450 263-9821	LES ÉQUIPEMENTS BARABY INC. (450) 296-4411 WWW.BARABY.CA



LE JOURNAL DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE FORCE, NATURE ET LABEURS

ÉDITION DE JUILLET 2025

**CINÉMA EXTÉRIEUR
- AMIS IMAGINAIRES -
PAVILLON DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-SANTERRE
857, CH. SAINT-IGNACE**

Vendredi 18 juillet 2025 à 20h

**APPORTEZ VOTRE CHAISE, COUVERTURE ET GRIGNOTINES
POUR UNE SOIRÉE ANIMÉE !
*À L'INTÉRIEUR EN CAS DE PLUIE**

**GRATUIT POUR TOUS!
OFFERT PAR LES LOISIRS DE
LA MUNICIPALITÉ!**

**GRIGNOTINES ET BREUVAGES
NON-ALCOOLISÉS SUR PLACE (\$)**

HORAIRE ESTIVAL 2025

Nous informons les citoyens que, durant la période estivale 2025, le bureau municipal demeurera ouvert selon l'horaire habituel.

De plus, veuillez noter que l'inspectrice municipale est disponible tous les mardis.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou besoin de service !

LA SOIRÉE DE DANSE COUNTRY À ST-IGNACE



La soirée de danse qui s'est tenue à Saint-Ignace le 20 juin dernier a été un franc succès ! L'ambiance chaleureuse, la musique entraînante et la participation enthousiaste de tous ont fait de cet événement un moment mémorable. Nous tenons à remercier sincèrement les membres du comité des loisirs pour cette belle initiative rassembleuse qui contribue à renforcer le tissu social de notre communauté.

INTERDICTION DE TRANSPORTER CERTAINS ANIMAUX DANS LES RÉGIONS À RISQUE DE PROPAGATION DE LA RAGE DU RATON LAVEUR



Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs annonce l'entrée en vigueur d'une nouvelle mesure de prévention pour freiner la propagation de la rage du raton laveur.

À compter du 18 juin et jusqu'au 17 août 2025, il est interdit de transporter certains animaux, lorsqu'ils sont vivants, sur le territoire des municipalités situées autour des secteurs où des cas de rage du raton laveur ont été confirmés. Près d'une centaine de municipalités des régions de l'Estrie et de la Montérégie sont concernées. L'interdiction, décrétée par arrêté ministériel, s'applique aux espèces suivantes : les ratons laveurs, les mouffettes rayées, les renards gris, les renards roux ainsi que les coyotes et leurs hybrides. Conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, quiconque contrevient à l'interdiction de transporter certains animaux commet une infraction et est passible d'une amende.

Déplacer un animal importun, blessé ou en apparence orphelin peut contribuer à propager la rage vers des secteurs actuellement exempts de cas. Un animal en apparence sain peut être porteur du virus et développer des signes de la maladie plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après avoir été infecté. Les citoyens doivent donc recourir aux mesures préventives et dissuasives en cas de conflits avec ces espèces.